



**SYNDICAT
D'URBANISME
DU PAYS DE VITRÉ**
SCoT & AMÉNAGEMENT

Vitré, le 2 mars 2026

**Madame Patricia MAUSSION
PETR du Segréen – Maison de Pays
Route d'Aviré
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU**

N/Réf. : LG/LL

Objet : Avis SCoT arrêté du Pays de l'Anjou Bleu

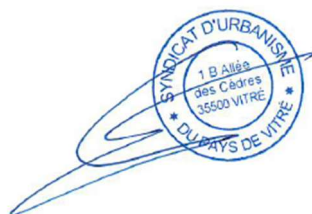
Madame la Présidente,

Dans le cadre de la consultation sur le projet arrêté du SCoT du Pays de l'Anjou Bleu, vous avez bien voulu transmettre le dossier cité en objet au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, établissement public chargé du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré.

Je vous informe que le bureau syndical, réuni en date du 19 février 2026, a émis un **avis favorable** avec remarque sur votre projet : les membres du bureau syndical s'interrogent sur l'absence de continuité écologique entre la forêt d'Araize, réservoir de biodiversité boisé à l'échelle du SCoT du Pays de Vitré, située sur la commune de Martigné-Ferchaud et le territoire du SCoT du Pays de l'Anjou Bleu (en limite nord-ouest).

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, mes salutations les plus distinguées et cordiales.

Le Président



Luc GALLARD